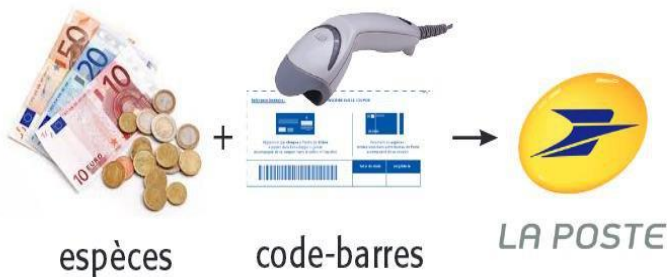


EFICASH



Mesdames, Messieurs les locataires,

Dès janvier 2019, LA POSTE va être dans l'obligation d'augmenter de façon conséquente les frais de gestion liés à EFICASH.

Ces coûts financiers importants seraient supportés par Val Savoie Habitat, et par les utilisateurs du système eux-mêmes.



C'est la raison pour laquelle, au regard des impacts financiers issus de la loi de finances, nous sommes contraints de :

supprimer le service Eficash à compter du 1^{er} février 2019.

Par conséquent, vous ne pourrez plus payer votre loyer en espèces et vous invitons, dès à présent, à opter pour une autre solution de paiement :

Prélèvement, Carte bancaire, carte prépayée, etc...

Nous vous conseillons le **prélèvement automatique**. Ce mode de paiement est sûr, efficace, vous n'avez plus besoin de vous déplacer et vous pouvez choisir d'être prélevé au 05,10 ou 15 du mois, selon ce qui vous arrange.

Pour rappel : avec les autres modes de paiement vous devez régler vos échéances avant le 05 de chaque mois.

Nos services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs les locataires, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Directeur Général

Eric CHAMBON